

La Poste Echos

Courrier – Colis –
Distribution – Tri - Acheminement



N° 1 - Décembre 2009

Informé (e) s, revendicatives et revendicatifs !

Vous avez en mains ce 1^{er} numéro de Poste Echos.

Ce 4 pages veut communiquer « la parole CGT » fait d'informations et de revendications pour ce qui concerne toute l'activité courrier colis acheminement.

Cette expression, dans un cadre des activités postales et de communication entend, s'opposer à tous ceux, de La Poste et du gouvernement, qui veulent opposer les salariés entre eux au sein des activités courrier colis que ce soit au sein de La Poste, des filiales Médiapost, Chronopost, Néolog ... ou du secteur dit concurrentiel, Adrexo ..

L'expression d'intérêts spécifiques et convergents des employés sont des nécessités revendicatives et heurtent de plein fouet les intérêts patronaux qui ne recherchent que la division et l'opposition entre salariés, entre services ou entreprises.

Le 49^{ème} congrès de la CGT vient de s'achever, il a réaffirmé la nécessité de développer la syndicalisation, l'activité CGT sur tous les lieux de travail appuyé sur un développement de l'activité revendicative à partir des besoins et revendications des salariés quelque soient leurs statuts.

Les urgences sont nombreuses et particulièrement sur toutes les questions d'emplois, de salaires et de conditions de travail.

Le Service Public, la garantie de l'emploi, le droit à une retraite à taux plein au plus tard à 60 ans sont des questions au cœur des aspirations de tous.

La privatisation de La Poste n'effacerait pas les revendications des personnels et la CGT ne se résignera pas à accepter des reculs imposés à tous les personnels.

La CGT continuera à œuvrer pour mobiliser les postiers pour obtenir la satisfaction des revendications.

Poste Echos aura un but : favoriser la mobilisation de tous, quelque soit son statut ou son entreprise ou son métier.

Etre informé (e) s, de partout, revendiquer, contester, proposer, rassembler, lutter, négocier et recommencer, tels sont les objectifs auxquels veut contribuer ce 4 pages.

Le DAFA (*)mis en place au courrier !

Après sa mise en œuvre au colis à la date de juillet 2009, lors de la CDSP courrier du 16 décembre 2009, la direction annonce sa mise en œuvre du 17 décembre 2009 au 31 décembre 2010 ! Sur 160.000 agents au courrier 3.600 seraient potentiellement éligibles.

La mise en œuvre serait sur décision du directeur de la DOTC ou de la DCN, c'est donc le directeur qui déciderait de son application totale ou partielle.

La Poste veut clairement l'utiliser pour ajuster sa masse salariale cela devient un outil pour supprimer de l'emploi.

La CGT a demandé que soit répondu aux attentes des personnels en matière de départ anticipé, le DAFA ne pouvant être un outil d'ajustement de la masse salariale.

La pénibilité doit être prise en compte pour favoriser des départs anticipés avec des rémunérations qui permettent les départs. Plus spécifiquement en matière de financement ,de départs anticipés et de recrutements, la CGT a invité La Poste à s'inspirer du plan seniors à France Télécom qui est marqué d'une tout autre ambition sur ces questions.

La CGT a également demandé que le dispositif DAFA soit mis en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Les réponses furent négatives.

La Poste a également rappelé l'ensemble des dispositifs de départ anticipé « en ignorant » les personnels pouvant bénéficier du service actif ainsi que les conditions pour le garantir.

Ensemble exigeons les réponses aux revendications, imposons les par la lutte.

* **Dispositif aménagé de fin d'activité.**

Le bulletin aux salariés

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales
et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 993515 Montreuil Cedex –
Tél. : 014818 54 00 - Fax : 0148 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D
<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr

Mettre les Nouvelles Technologies au profit des personnels !

Pour l'amélioration des conditions de travail, Pour les salaires et pour l'emploi.

L'évolution des technologies engendre inévitablement de nouvelles méthodes de traitement du courrier tant à l'acheminement qu'à la distribution.

Les postières et postiers des PIC, tout comme ceux des PPDC et PDC le vivent très régulièrement.

La Poste met aujourd'hui en place le TAE (Traitement Automatisé de l'Enveloppe). Au travers d'une lecture plus investigatrice de l'enveloppe et non de la seule zone cible de l'adresse, La Poste veut augmenter le taux de traitement automatisé. Une meilleure lecture du courrier petit format et surtout grand format.

L'intégration systématique par l'expéditeur dans l'adresse d'une ligne zéro, en réalité un code barres lisible dans la fenêtre, complété d'une figurine carré (codé datamatrix) vont permettre pour le courrier dit industriel une réduction des rejets manuels.

Sur l'acheminement, les petits formats ne gagneraient que 3% avec un taux de 95%, par contre pour le grand format se serait de l'ordre de 22 % avec un taux à 95 %. Cela réduit, les rejets et donc le traitement manuel dans les PIC et autre Centre de Tri.

La lecture de cette ligne zéro introduit aussi outre l'expéditeur, l'adresse précise du destinataire.

Résultat : à la Distri, le TCD (TG 4) passerait de 68 % à 92 % pour les petits formats, et les grands formats verraient le TPD (TG 3) progresser de 45 % à 87 %. Les travaux généraux préparatoires à la Distri, une nouvelle fois seraient réduits.

Ce procédé permettrait aussi de faire suivre directement du courrier réexpédié, à la nouvelle adresse ainsi que le traitement des retours.

La Poste entend s'appuyer sur TAE dès 2010 pour reprendre massivement des emplois puisque c'est la seule logique, que les employeurs et autres patrons connaissent.

Pourtant ces gains de productivité, la qualité de service qui devrait en découler, doivent aussi profiter au personnel à qui on demande toujours plus de compétences, plus de professionnalisme.

Cela justifie plus que jamais:

- Le grade de base en II.1, la nécessaire réduction du temps de travail à 32 h en jour et 28h en nuit tant à la distribution qu'à l'acheminement, parce que la pénibilité augmente en lien avec l'accroissement de trafic par agent donc de la charge physique.
- Le remplacement de tous les départs.
- Le droit à la retraite dès 55 ans à taux plein.
- Un minimum de rémunération à 1600 €/mois avec des minimas de 1920 € (BEP), 2240 € (BAC), ...

Plus que jamais, les intérêts des uns et des autres sont liés.

**Plus que jamais les luttes convergentes sont nécessaires pour
gagner sur nos revendications.**

COLIPOSTE : PRIME BONUS QUALITE

En 2003 pour les ACP (agences de livraison colis) et en 2005 pour les PFC (plates formes de tri), Coliposte instaure en expérimentation, la prime bonus qualité dont le challenge initial est de tirer, vers le haut, la qualité et la livraison dans les établissements.

Très rapidement, par décision unilatérale et sans concertation aucune avec les organisations syndicales, Coliposte décide de modifier les modalités d'attribution pour la transformer principalement en prime de présentéisme pour les agents.

Après 4 moutures différentes, pour les 2 versions : ACP et PFC, où les critères ont sans cesse été modifiés, selon le bon vouloir de la direction, dans l'unique but de demander toujours plus de productivité au personnel. Coliposte décide de sortir une 5^e version après une série de bilatérales avec les organisations syndicales.

Lors de la CDSP nationale du 23 octobre, le verdict tombe et la direction décide royalement d'accorder, aux agents de production, une augmentation de ...100 € pour l'année (soit + 8,33 € par mois).

Pour 2010, voila ce que pourrait prétendre toucher un Opérateur en ACP

un Agent de Traitement Monocolis en PFC

	JANVIER FEVRIER	MARS AVRIL	MAI JUN	JUILLET AOUT	SEPTEMBRE OCTOBRE	NOVEMBRE DECEMBRE	TOTAL
ACP	180	135	135	90	135	225	900
PFC	140	105	105	70	105	175	700

Mais pour cela, il faut que trois conditions soient remplies :

1° - L'établissement soit en classe 1 en ayant rempli ses objectifs nationaux,

2° - L'agent ai rempli ses objectifs individuels.

3° - Ne pas avoir eu une absence durant le bimestre, sinon on applique la règle suivante

1 Absence de 1 jour = 90 % ; de 2 jours = 70 % ; de 3 jours = 40 %

2 Absences de 2 jours = 50 % ; de 3 jours = 30 %

Au delà de 3 absences et 4 jours = 0 %

A aucun moment, Coliposte n'a accepté de revoir les critères d'attribution, et ce en toute connaissance de cause, laissant ainsi persister les injustices et les inégalités. Une fois de plus, la pseudo concertation n'était que pour la forme. C'est surtout le cas sur les critères d'absence avec la double peine sur le droit de grève (retenue du jour de grève et impact sur le bonus) mais également sur les congés de maladie (si l'agent est malade, c'est bien de sa faute).

Exit, pour notre direction, les causes réelles de ces absences générées par le stress, la charge de travail de plus en plus importante du fait du manque de personnel, l'augmentation non plus de la polyvalence mais de la surexploitation, des réorganisations faites à la hussarde sans volonté de négociation loyale et sérieuse... Pour la CGT, la prime Bonus Qualité est une aberration et une injustice qui ne répond pas aux besoins des salariés et de leur pouvoir d'achat (rappelons qu'un agent sur cinq ne touche pas de bonus). C'est bien 150 € par mois et 500 € en fin d'année qui sont nécessaire.

CHALLENGE DE FIN D'ANNEE

Lors de la même CDSP, Coliposte a décidé de relever le challenge de fin d'année où tous les agents doivent être présent sur le terrain entre le 1 et 24 décembre, période très sensible pour nos dirigeants qui dégage alors une marge de bénéfice énorme. Il passe ainsi de 210 € à 250 € soit + 2 € par jour.

Mais encore plus vicieux, les critères sont encore plus draconiens, car si l'agent de production manque une seule journée il perd la totalité du challenge. Pour faire encore plus pression, sur la productivité, même les critères neutralisés lors du bonus (CA, ASA familiaux, accident de travail...) sont cette fois pris en compte. Coliposte a même refusé de prendre en compte le problème de la grippe A H1N1, quitte à ce qu'un agent vienne contaminer ses collègues pour ne pas être absent.

Voila ce que Coliposte entend par valoriser la contribution de son personnel à ses performances.

**Seul, la lutte de tous, PFC et ACP, permettra de changer la donne
et de répondre à nos revendications sur un pouvoir d'achat réel et non aléatoire**



Quel avenir pour le facteur ?

Le métier de facteur a beaucoup « évolué » en quelques années, dû principalement à la mise en place de l'organisation de travail **FACTEUR D'AVENIR** et ses réorganisations qui en découlent. La Poste utilise ce dossier pour accroître la flexibilité donc la productivité, la rentabilité financière tout en supprimant massivement des emplois. Par le biais de restructurations incessantes, elle change en profondeur le métier de facteur et la notion de Service Public appréciée de toute la population.

La CGT, toujours opposée à facteur d'avenir, demande son retrait et réitère les revendications suivantes sur le contenu du travail :

- la reconnaissance de la pénibilité,
- un volant de remplacement à 25% minimum,
- lissage de la charge de travail,
- une augmentation significative des salaires,
- un départ = une embauche,
- la titularisation des contractuels,
- le non rappel des agents en CA, RC, RTT, et TP,
- 3 H de travaux extérieurs maximum,
- des conditions de vie et de travail décentes,
- la reconnaissance du rôle social,
- la tournée une et indivisible.



Aujourd'hui La Poste veut changer et imposer un autre contenu au métier de facteur.

Hier, c'était le relevé des compteurs butagaz, total gaz, les médicaments ...

Aujourd'hui, c'est l'installation de la TNT et demain ...

Pour la CGT c'est non, **La Poste doit répondre aux revendications des facteurs.** Ils vivent de jour en jour la dégradation de leurs conditions de vie et de travail et ce n'est pas en rajoutant des activités extra postales que l'on va répondre et assurer l'avenir de La Poste et des Postiers.

La CGT exige de La Poste l'ouverture de négociations sur la révision des normes et cadences, pour diminuer la pénibilité et améliorer le service rendu aux usagers.

La Poste par ses choix est la seule responsable de cette dégradation accélérée conditions de travail et des répercussions dans la vie familiale.

Pour la CGT toutes ces réorganisations n'ont plus qu'un seul but, augmenter le taux de profit et anticiper la privatisation qui engendrerait de nouvelles réorganisations toujours plus néfastes.

Seuls les combats non menés sont perdus d'avance.

Ensemble avec la CGT nous gagnerons.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Facultatif :  (perso)  (profes.)

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

